

TECHNO *Compétences*

*Comité sectoriel de main-d'œuvre
en technologies de l'information
et des communications*

MÉMOIRE SUR LES AIDES FISCALES AUX RÉGIONS RESSOURCES ET À LA NOUVELLE ÉCONOMIE

EN RÉPONSE À QUATRE QUESTIONS POSÉES PAR LE
« GROUPE DE TRAVAIL SUR LES AIDES FISCALES AUX
RÉGIONS RESSOURCES ET À LA NOUVELLE
ÉCONOMIE » MANDATÉ PAR LA MINISTRE DES
FINANCES DU QUÉBEC LORS DU BUDGET DE FÉVRIER
2007

Le 21 septembre 2007

1.

Introduction

TECHNO*Compétences* est le comité sectoriel mandaté par Emploi-Québec pour favoriser le développement de la main-d'œuvre et de l'emploi dans le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC). À ce titre, il entend profiter de la tribune offerte par le « groupe de travail sur les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie » pour rappeler les principaux défis de l'industrie et proposer des mesures susceptibles d'aider au développement de la main-d'œuvre, avec l'implication de tous les intervenants et grâce à la mise en oeuvre de mesures structurantes par les autorités publiques.

Par la composition de son conseil d'administration (représentants industriels, représentants des syndicats, représentants des milieux associatifs, observateurs de trois ministères), par la variété de ses membres issus de tous les secteurs de l'industrie, par les multiples initiatives et activités auxquelles participent un grand nombre de gestionnaires et de professionnels du secteur et finalement par les liens privilégiés avec ses partenaires, québécois comme canadiens, TECHNO*Compétences* est à même de constituer un observateur averti du milieu et de sa dynamique.

Quant à la question des aides fiscales à la nouvelle économie, TECHNO*Compétences* se considère aux premières loges des besoins de l'industrie, puisqu'elle a complété au début de 2007, une enquête sur la réalité des entreprises du secteur en plus de tenir 2 colloques, l'un à Québec, l'autre à Montréal, sur le sujet.

Rappelons que TECHNO*Compétences* travaille en réseau avec un grand nombre d'organismes québécois concernés par le développement du secteur. Parmi ceux-là, mentionnons entre autres l'Alliance numériQC (regroupement d'entreprises pour le développement du multimédia et des contenus numériques interactifs), la Fédération de l'Informatique du Québec (association d'entreprises et de professionnels), le Réseau InterlogiQ (représentation, réseautage, meilleures pratiques et commercialisation des TI), TechnoMontréal (grappe des TIC du Grand Montréal, développement économique de l'industrie, rayonnement international), le GRAPPE (table des TI, regroupement

d'organismes de la région métropolitaine de Québec), le Pole Québec-Chaudière-Appalaches, le VETIQ (Voix des entrepreneurs des TI à Québec) et l'association de Réseau des entreprises en technologies de l'information et des communications du Saguenay-Lac-St-Jean.

Le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC) est multiforme et poursuit de multiples intérêts, comme en témoignent les très nombreux organismes qui le représentent. Les entreprises qui le constituent, au nombre de plus de 6 000, sont manufacturières, fournisseurs de services de télécommunications, fournisseurs de services conseils, éditeurs de logiciels, fournisseurs de services de réparation ou grossistes de produits informatiques.

Malgré des réalités économiques et techniques fort différentes, notamment le fait que les entreprises du secteur œuvrent soit dans les services, soit dans les produits / logiciels et qu'elles sont soit petites, soit très grandes, toutes ces entreprises ont en commun les technologies de l'information, leur développement et leurs applications. Ensemble, elles contribuent à la création de la richesse collective, au rayonnement du Québec à l'échelle internationale et au bien-être des citoyens du Québec en offrant des emplois bien rémunérés, intéressants et à forte valeur ajoutée.

D'entrée de jeu, décrivons sommairement quatre grands défis qui confrontent notre industrie, défis qui constituent le point de départ de toute intervention de développement du secteur.

Le premier défi est celui de **la main-d'œuvre** qualifiée en nombre suffisant. Déjà, pour les 5 prochaines années, l'industrie prévoit avoir besoin de 7 000 nouveaux postes par année. Les collèges et les universités, déjà en manque de candidats pour leurs programmes de sciences informatiques, pourraient être incapables de fournir les diplômés requis. Les questions d'intéressement des jeunes, de renouvellement des cursus, de reconnaissance des acquis chez les immigrants, sont au cœur de ce défi. Récemment, on annonçait que les nouvelles règles de financement fixées par le ministère de l'Éducation pourraient signifier une importante diminution des ressources consacrées à la formation universitaire en sciences informatiques, fragilisant d'autant la capacité québécoise à former adéquatement la main-d'œuvre requise. M. Roach, président et chef de la direction de CGI déclarait récemment : « Il ne faut pas chercher à concurrencer les pays en développement sur la base des coûts, mais plutôt en travaillant plus intelligemment. (...) »

Le Québec devra surmonter un certain nombre d'embûches pour maximiser son positionnement sur l'échiquier mondial, dont celui de la relève. Nous éprouvons actuellement une véritable crise de l'éducation et de la main-d'œuvre en TI. Au Canada, de 2000 à 2005, les inscriptions en sciences informatiques ont chuté de 70%. Et pourtant, la demande de professionnels en TI est à son plus fort depuis 25 ans, même supérieure à ce qu'elle était à l'époque de la bulle (...). On doit résoudre rapidement le problème de l'insuffisance de la relève, notre avenir en dépend.»

Le deuxième défi est celui de **la commercialisation**. Les entreprises québécoises, solides au plan technique, arrivent difficilement à vendre leurs services ou leurs produits, à l'échelle nationale, encore moins à l'échelle internationale. Des approches nouvelles, comme le regroupement et la mise en commun des forces de vente (« commercialisation collaborative »), le mentorat, la mise en place de fonds de commercialisation ou le réseautage accru doivent être examinées, adaptées et mises à l'essai dans nos entreprises. Seize (16) leaders québécois du secteur, consultés par Industrie Canada en 2002, rappelaient que « peu de recherche industrielle se fait au Canada et que nous n'avons pas développé une tradition de commercialisation des technologies (...). Par rapport aux programmes de soutien à la R&D, il y a trop peu de soutien au développement des entreprises et à la commercialisation, ce qui a pour résultat que les Canadiens vendent leurs innovations à rabais aux Américains et autres intérêts étrangers. »¹ Cette affirmation est encore d'actualité et est pleinement soutenue par la récente déclaration de M. Gaétan Morin, vice-président Investissements du Fonds de Solidarité de la FTQ, qui disait : « Ça fait 20 ans que je travaille en financement d'entreprises et je dirais qu'entre 60% et 65% des échecs des nouveaux projets d'entreprises sont reliés à la commercialisation. On sous-estime les efforts humains et les capitaux nécessaire pour la réussir. »² Le Réseau InterlogiQ confirme quant à lui cette évaluation : « Sachant que pour assurer le succès commercial d'une société de TIC, l'étape de la commercialisation requiert plusieurs fois l'investissement nécessaire à l'étape de la R&D, le Réseau InterlogiQ estime que 60% des sociétés ne pourront jamais atteindre l'étape de la croissance, et ce, par manque de fonds. Par conséquent, dans la majorité des cas, les investissements consentis par le

¹ Industrie Canada, Rapport de discussion sur la stratégie d'innovation au Canada : industrie des technologies de l'information et des télécommunications, 2002.

² « Il faut devenir meilleurs vendeurs pour faire face à la mondialisation », entrevue avec Yvon Bolduc et Gaétan Morin, président et vice-président du Fonds de Solidarité de la FTQ, Revue Québec Inc., septembre 2007.

gouvernement du Québec et par les investisseurs institutionnels et privés seront inutiles et/ou ne pourront fructifier. »³

Le troisième défi est celui du **financement**. Nous savons tous que le capital de risque est difficile à obtenir. Dans le contexte de la fin prochaine des mesures fiscales en sites désignés, il est évident que les sources de financement, déjà fortement sur-utilisées, se feront cruellement manquantes. Une enquête récente de *TECHNOCompétences*⁴ montre que bon nombre d'entreprises bénéficiant des aides fiscales en sites désignés sont déjà à la limite de leur capacité d'emprunt et pourraient rencontrer de sérieuses difficultés de refinancement, suite au retrait de l'appui gouvernemental, en 2010 et 2013.

Le quatrième défi est celui de **la productivité**, pour elles-mêmes et surtout pour les entreprises utilisatrices des technologies de l'information. Il est bien connu que le Québec accuse un sérieux retard en matière de productivité et que les technologies de l'information, par leur caractère d'innovation, peuvent constituer des facteurs de productivité très importants, pour peu que les entreprises les adoptent et les utilisent. Les effets masquants d'un taux de change Canada-USA à 60% et de taux d'intérêt peu élevés sont maintenant chose du passé, faisant en sorte que le manque chronique de productivité de nos entreprises se révèle aujourd'hui un défi majeur⁵. Les entreprises doivent être encouragées à investir pour innover et se moderniser, en particulier par les technologies de l'information, puissants leviers de productivité (à partir du système de gestion jusqu'au site transactionnel). Il s'agit de mieux produire, de mieux vendre, de mieux gérer par les technologies de l'information.

Face à ces défis, *TECHNOCompétences* croit que des mesures efficaces doivent être prises et que le manque de coordination et de cohérence dans la formulation et l'application des politiques publiques constitue l'une des difficultés actuelles. Les politiques en matière de développement économique, d'emploi, de formation, d'immigration, de recherche et développement et d'innovation doivent être mieux arrimées et plus cohérentes. Il est probable qu'un réagencement des ressources actuelles

³ Communication de Mme Nicole Martel, présidente-directrice générale du Réseau InterlogiQ, 10 septembre 2007.

⁴ *TECHNOCompétences*, Prospérer sans les crédits d'impôts : stratégies pour réussir : enquête et colloques régionaux, février 2007.

⁵ Il existe de nombreux articles sur le sujet dont un tout récent : « Il faut s'améliorer ! pour maintenir notre niveau de vie, nous devons trouver les moyens d'augmenter notre niveau de productivité », par Boivin, Jean et Gagné, Robert, La Presse, 5 septembre 2007.

puisse beaucoup mieux favoriser le développement du secteur, sans exiger de nouveaux apports financiers.

2.

Avis sur le principe même d'aides fiscales définies en fonction du territoire ou de secteurs d'activités

L'ensemble du secteur des technologies de l'information et des communications (TIC) compte 132 000 emplois répartis dans quelque 6 000 entreprises, surtout dans la région métropolitaine de Montréal et de Québec. Il compte pour 5% du PIB québécois, occupe 4,4 % de toute la main-d'œuvre active et on anticipe pour les 5 premières années une croissance nettement supérieure à la moyenne canadienne, soit 3,7% par rapport à 2,5%.

Par contre, dans le cadre du présent mémoire, il importe de mieux circonscrire l'analyse en la faisant d'abord porter sur le sous-secteur informatique, lequel compte environ 56 000 travailleurs plus directement touchés par les aides fiscales. En effet, les grandes composantes manufacturières et les grands fournisseurs de services de télécommunications sont très peu touchés par les mesures fiscales faisant partie du mandat du comité de travail sur les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie.

En 2006, l'industrie a reçu en aide fiscale environ 10,5% de toute l'aide que le gouvernement québécois a accordé cette année-là aux entreprises, soit 186 millions de dollars sur une aide fiscale globale de 1,8 milliard de dollars. L'industrie reconnaît que les politiques publiques lui ont été favorables depuis 10 ans ; elle croit qu'il est maintenant temps de réévaluer les stratégies de développement et de repositionner les politiques de soutien face aux défis d'aujourd'hui et de demain.

TECHNOCompétences estime que globalement l'industrie a répondu aux attentes gouvernementales. La croissance est au rendez-vous, les emplois sont bien rémunérés et qualifiés. La nouvelle économie a effectué de nombreuses avancées, reflétées entre autres par le déploiement de l'Internet dans les entreprises, la croissance des affaires électroniques, le développement de créneaux novateurs. Au cours des 5 prochaines années, on s'attend à une forte demande annuelle de nouveaux postes, demande qui

constituera certainement un défi pour l'ensemble des intervenants, les collèges et universités en premier.

L'industrie est aujourd'hui sans conteste un des plus importants centres de développement de jeux vidéo au monde; elle est aussi le siège de très grandes firmes de services conseils et d'impartition dont la réputation s'étend à l'échelle mondiale; elle fait l'envie de ses concurrents par la qualité de ses centres de recherche et des institutions d'enseignement, autant universitaires que collégiales, qui la desservent.

De nombreuses entreprises québécoises bénéficient des retombées des technologies de l'information grâce à l'offre de services et aux innovations que leur offrent les PME du secteur. De plus, on observe depuis quelque temps à Montréal et à Québec, l'émergence d'une culture entrepreneuriale de plus en plus forte. Les fonds de capitaux de risque, à cause de la qualité de la main-d'œuvre et de la présence des centres de recherche, s'intéressent de plus en plus aux idées, aux projets et au potentiel de nos entreprises et de leurs promoteurs⁶.

Évidemment, avec 39% de sa main-d'œuvre œuvrant au sein des entreprises bénéficiant des aides fiscales à la nouvelle économie, le sous-secteur informatique a largement profité de l'appui gouvernemental et, par voie de conséquence, est particulièrement vulnérable à leur retrait. L'aide fiscale, dont la valeur a atteint 186 millions de dollars en 2006, a permis à plusieurs entreprises de se tailler une place et de se donner des avantages concurrentiels qu'elles n'auraient pas eus autrement. Elle a également permis à l'industrie de préserver un grand nombre d'emplois menacés suite à l'éclatement de bulle technologique (2001), à un point tel que les reculs enregistrés à cette époque ont tous été comblés aujourd'hui. Par contre, il est également certain que le retrait de l'aide fiscale aura des effets majeurs sur l'industrie et entraînera une restructuration dont les effets sont encore mal connus.

La nouvelle réalité des entreprises québécoises du secteur des TIC et la dynamique commerciale issue de l'entrechoquement des forces de la mondialisation, où le renouvellement accéléré des technologies rend rapidement obsolètes les connaissances et les méthodes de travail, font en sorte que les politiques publiques doivent maintenant

⁶ Voir le témoignage récent de M. Tom Sweeney, cofondateur et directeur de Garage Canada, société de capital de risque qui a ouvert ses portes en mars 2007 à Montréal. Référence : « Bienvenue à Silicon Valley, PQ », La Presse, 5 septembre 2007.

s'adapter et correspondre d'abord et avant tout aux besoins et défis de l'industrie, défis que nous avons décrits précédemment.

Cet impératif est d'autant plus grand que les aides fiscales ont été accompagnées de contraintes de localisation (la notion de « site désigné ») pour assurer un meilleur contrôle des coûts⁷ mais dont les intérêts n'ont pas nécessairement servi efficacement le développement du secteur, avec pour conséquence que certains aspects clés du secteur n'ont pas reçu toute l'attention qu'ils méritaient. C'est le cas notamment de la qualification de la main-d'œuvre et de la commercialisation des produits / services.

Contrairement au marché américain et, dans une certaine mesure, au marché ontarien qui comptent plusieurs grandes entreprises, les entreprises québécoises œuvrant en TIC sont essentiellement des PME aux ressources limitées, ayant en pratique peu d'accès aux moyens des grandes entreprises, en particulier en recherche et développement, en développement de ressources humaines, en capital et en commercialisation. Des mécanismes permettant de regrouper les forces, de créer des synergies et d'animer des relais d'information et d'expertises sont essentiels pour éviter que chacune de nos PME s'isole en cherchant seule les solutions pour elle, démarche inefficace et souvent incomplète. Cette caractéristique de notre industrie explique entre autres l'importance des centres de recherche, des centres de liaison et des organismes de concertation comme agents dynamiques dans notre milieu. Il faut en particulier encourager les centres de recherche à faire de la recherche appliquée et faire en sorte que les innovations soient plus facilement transférées au monde industriel.

TECHNOCompétences considère que les politiques publiques d'aide à l'industrie sont essentielles compte tenu de l'importance du secteur comme moteur du développement économique du Québec et estime que les 4 défis décrits plus haut doivent faire l'objet de mesures prioritaires.

Par ses politiques fiscales, ses politiques d'approvisionnement, ses politiques de formation et d'immigration, le gouvernement peut et doit jouer un rôle d'agent structurant actif et déterminant pour le succès du secteur des technologies de l'information et des communications.

⁷ Groupe de travail sur les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie, document de consultation, août 2007, p. 20.

La révision de la stratégie d'ensemble du développement du secteur ralliant les acteurs du milieu est maintenant requise.

AVIS 1 : *TECHNOCompétences* estime que l'État a aidé significativement au développement du secteur des TIC et que l'État doit continuer à accorder son aide financière et technique au développement du secteur des TIC, en mettant en priorité des solutions d'abord alignées sur les défis de l'industrie. L'arrêt pur et simple des aides fiscales, sans mesures de remplacement, ni mesures transitoires, envoie le message que le développement du secteur n'est plus prioritaire, alors que la plupart des économies avancées font des technologies de l'information et de la nouvelle économie l'un des facteurs clés de leur développement.

AVIS 2 : *TECHNOCompétences* estime qu'une stratégie d'ensemble du développement du secteur des technologies de l'information et des communications devrait être effectuée, sous la coordination du gouvernement et en concertation avec tous les intervenants concernés, autant institutionnels, associatifs que représentants des entreprises. Cette stratégie d'ensemble doit être différenciée quant à ses destinataires et quant aux problématiques qu'elle cherchera à résoudre. La figure qui suit illustre comment la stratégie pourrait cibler les dimensions les plus pertinentes de notre industrie. Les modalités des nouvelles aides fiscales seraient définies à l'intérieur de cette stratégie d'ensemble.

	Productivité	
	Financement	
	Commercialisation	
	Main d'oeuvre	
	Services	Produits / logiciels
Petites		
Grandes		

AVIS 3 : *TECHNOCompétences* souhaite que, dans le cadre de cette stratégie d'ensemble, des mandats précis soient confiés pour la formulation de propositions concrètes s'adressant spécifiquement aux défis de l'industrie. *TECHNOCompétences* est

déjà mandaté pour développer une stratégie répondant au défi de la qualification et de la disponibilité de la main-d'œuvre, en concertation avec les collègues, les universités et les entreprises. Fort de plusieurs réalisations en ce domaine, TECHNOCompétences estime qu'il serait souhaitable que des moyens financiers accrus lui soient alloués pour donner encore plus de visibilité, d'envergure et de profondeur à cet important exercice. D'autres mandats touchant la commercialisation, le financement et la productivité devraient également être réalisés, sous la coordination générale du gouvernement. Une telle approche permettrait de profiter de l'expertise du milieu et des réseaux en place, de pérenniser l'action gouvernementale et d'améliorer la cohérence des diverses initiatives actuelles ou à venir.

AVIS 4 : TECHNOCompétences, ses partenaires industriels et les représentants des maisons d'enseignement, estiment que les profils de compétences du secteur des TIC sont en forte évolution (compétences techniques et compétences génériques) et que les programmes de formation, les mécanismes de passage entre les études collégiales et universitaires, les structures d'expérimentation et d'accueil en entreprises doivent être mieux adaptés aux réalités d'aujourd'hui et mieux soutenus financièrement.

3. Avis sur les impacts des aides fiscales

Pour les entreprises bénéficiaires

Il est clair que l'aide fiscale accordée depuis 1998 a eu sur l'industrie des effets bénéfiques. Sur les 386 entreprises en sites désignés⁸, près de 25% sont de nouvelles entreprises constituées après l'instauration des mesures fiscales, ce qui signifie, par ailleurs, que plus de 75% des entreprises concernées existaient déjà avant la mise en application des programmes.

Selon les données fournies par le groupe de travail, plus de 10 000 nouveaux emplois ont été créés, soit environ 45% du total des emplois des entreprises concernées.

⁸ Selon le tableau soumis à la consultation par le groupe de travail sur les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie, juillet 2007. À noter que l'industrie ne dispose pas de moyens pour contester ou valider les données du groupe de travail. Elle les prend donc pour acquis et appuie son argumentaire en partie sur les résultats compilés par le groupe de travail.

Par voie de conséquence, 55% des emplois ont été déplacés, cela dû à l'exigence de site désigné, l'une des caractéristiques des programmes d'aide fiscale.

Dans ce contexte et compte tenu des règles édictées, *TECHNOCompétences* est d'avis qu'il est normal qu'il y ait eu à peine 50% d'emplois créés, le gouvernement accordant ses crédits d'impôt pour tout emploi admissible, en autant que certains critères d'admissibilité (portant par exemple sur la nature des activités accomplies, sur le quantum d'heures de travail ou le % de présence en site désigné) aient été respectés.

TECHNOCompétences comprend la volonté gouvernementale de contrôler les coûts fiscaux des programmes mis en place, notamment par les exigences de localisation en sites désignés. Cependant, l'organisme croit que d'autres mesures de contrôle de coûts sont possibles et requises pour assurer l'atteinte des objectifs de développement de l'industrie des TIC sans provoquer d'effets croisés « immobiliers – développement de l'emploi » dont plusieurs s'avèrent non désirables.

Les aides à la nouvelle économie ont certainement favorisé la culture entrepreneuriale et contribué à éviter que de bons emplois soient perdus suite à l'effondrement de la bulle technologique ou encore à faire face à l'irrésistible poussée des économies émergentes et leur offre de délocalisation, à encourager le développement de la propriété intellectuelle et à maintenir chez nous certaines expertises de pointe.

Cependant, après analyse, *TECHNOCompétences* estime aussi que l'aide gouvernementale a créé certains effets collatéraux ou effets secondaires dont il faut maintenant se départir. Il est probable que bon nombre de PME inscrites aux programmes d'aides connaîtront des difficultés financières lorsque les mesures fiscales seront retirées ; ces entreprises pourraient constituer des cibles de choix pour d'éventuels investisseurs ou devoir carrément fermer leurs portes.

À compter de 2010, l'industrie s'attend à un fort mouvement d'acquisitions, de fusions, de consolidations et, dans certains cas, de faillites. La rentabilité des PME bénéficiaires a été nettement avantagée par les mesures d'aides fiscales et chutera dramatiquement lorsque cessera l'aide gouvernementale, à tel point que, toutes choses étant égales par ailleurs, on peut s'attendre à ce que plus de 45% des PME bénéficiaires des programmes actuels, connaissent de véritables difficultés de rentabilité. Une restructuration du secteur est à prévoir.

TECHNO*Compétences* constate également que plusieurs PME sont actuellement à la limite de leur capacité d'emprunt. Avec l'imminence de la fin des mesures fiscales, il est probable que le refinancement s'avèrera une difficulté additionnelle et que les capitaux nécessaires pour relancer et/ou assurer la continuité des entreprises ne seront pas disponibles.

Finalement, TECHNO*Compétences* attire l'attention du groupe de travail sur le fait que les entreprises prennent aujourd'hui des décisions qui engagent leur futur et la façon dont elles entendent livrer leurs services. Ces décisions sont prises en prenant en considération le fait que les aides fiscales ne seront plus disponibles. Dans le contexte où la fin des mesures fiscales s'effectuera dans moins de trois ans, il est évident que les contrats commerciaux ayant des portées de 5 ou 10 ans sont élaborés en conséquence et que déjà le profil de l'industrie de demain est en train de s'établir.

AVIS 5 : TECHNO*Compétences* rappelle que le secteur des TIC est de moins en moins assujéti à la localisation physique de ses activités, que ses travailleurs optent de plus en plus pour de nouvelles formes d'aménagement de temps de travail (i.e. télétravail, horaires particuliers, travail en réseau) et estime en conséquence que les futurs programmes d'aides fiscales devraient éviter les effets croisés entre le développement du secteur et le développement immobilier et ne pas imposer de contraintes de localisation physique des travailleurs. D'autres mesures pour limiter la progression des coûts fiscaux sont à identifier.

AVIS 6 : TECHNO*Compétences* souhaite que les futurs programmes d'aides fiscales soient dessinés en fonction des défis de l'industrie et qu'ils comportent des modalités d'admissibilité et de gestion qui soient simples pour les entreprises et qui permettent de rendre compte facilement de l'atteinte des objectifs visés, en particulier en développement de la main-d'oeuvre.

AVIS 7 : TECHNOCompétences est d'avis que les autorités gouvernementales devraient adopter des politiques d'approvisionnement qui favorisent dans la mesure du possible la main-d'œuvre québécoise pour la réalisation des programmes et des projets gouvernementaux et para-gouvernementaux. Ce faisant, le gouvernement du Québec pourrait, par son pouvoir d'achat, encourager le développement du secteur appliqué à des domaines où les technologies de l'information peuvent s'avérer des facteurs de productivité et de service aux citoyens, notamment dans la fonction publique, dans le réseau de la santé et dans le réseau de l'éducation.

*Pour le développement des territoires (régions ressources et sites désignés)
et secteurs visés (manufacturier et nouvelle économie)*

Comme il a été établi précédemment, les mesures fiscales ont certainement contribué au développement de l'industrie. D'abord, en permettant d'atténuer les effets négatifs de l'éclatement de la bulle technologique en 2001 et en évitant ainsi qu'un grand nombre d'emplois soient perdus. Aujourd'hui, l'industrie a repris son élan et les effets négatifs sur la croissance et le niveau d'emplois sont chose du passé.

Selon l'enquête effectuée en janvier 2007 par TECHNOCompétences, les aides fiscales ont, entre autres, contribué aux efforts de Recherche et Développement en plus d'aider les entreprises à percer de nouveaux marchés, efforts qu'elles auraient difficilement pu soutenir sans aide.

Selon le tableau préparé par le groupe de travail, force est de constater le grand nombre d'emplois présents dans les CNE (31% du total de tous les emplois concernés par les mesures fiscales), tout comme nous constatons que le coût fiscal unitaire de ces emplois est relativement faible, ce coût étant 46% plus faible que celui enregistré dans la CCÉ et de 59% inférieur à celui des CDTI. Il semble que les entreprises en région aient utilisé avec plus d'efficacité les mesures en place. Les ressources en région sont souvent plus stables, la qualité de vie y est considérée meilleure, la compétition moins forte, toutes des conditions facilitant d'autant les implantations durables et efficaces de telles entreprises.

AVIS 8 : *TECHNOCompétences* estime que les objectifs régionaux visés notamment par l'implantation des Centres de la Nouvelle Économie (CNE) ont été un succès et souhaite que le groupe de travail identifie des moyens pour poursuivre ce genre d'initiatives régionales, sans pour autant y associer les exigences de « site désigné ».

*Pour les territoires et entreprises implantés au Québec
mais ne bénéficiant pas de ces mesures*

TECHNOCompétences estime que l'objectif de synergies entre les firmes a été accessoire par rapport aux exigences de sites désignés qui ont, en pratique, constitué des contraintes sans valeur ajoutée pour les entreprises et qui ont probablement surtout profité aux promoteurs immobiliers. En effet, le coût des loyers en sites désignés est de 20% à 30% plus élevé qu'ailleurs, les contraintes de baux limitent la marge de manoeuvre des entreprises, conditionnent leurs méthodes de travail et leurs façons de faire sans pour autant leur conférer des bénéfices qu'ils n'auraient pas en dehors des sites désignés.

Les entreprises qui ont préféré ne pas être assujetties à de telles contraintes de sites désignés avaient elles aussi les mêmes besoins de croissance, de compétitivité et de mise en marché que celles qui ont choisi de se conformer aux règles des mesures fiscales. Elles ont cependant choisi de se priver de l'aide gouvernementale, ce qui a eu pour effet d'introduire un certain biais dans la dynamique normale du marché, en plus de comporter certaines iniquités entre celles qui avaient souscrit au programme, celles qui auraient voulu y souscrire, mais trop tard (rappelons que le programme a été interrompu à mi-terme) et celles qui estimaient qu'il était dans leur intérêt de ne pas souscrire aux exigences de localisation imposée.

Globalement, *TECHNOCompétences* évalue que les aides fiscales ont eu pour effets indirects un certain abaissement des prix du marché, un certain facteur de compétition déloyale, une pression au maraudage d'employés clés, une certaine hausse des frais d'exploitation (loyers, frais administratifs), effets non souhaitables pour des entreprises en démarrage et en compétition à l'échelle internationale.

Plusieurs entreprises non bénéficiaires des mesures fiscales voient d'un bon œil la disparition des mesures telles qu'elles sont actuellement appliquées. Elles estiment que les aides fiscales ciblées en sites désignés introduisent un biais dans le marché, tant en termes de prix que de compétitivité et fournissent un avantage indu à une partie du secteur.

AVIS 9 : Pour la conception de futures mesures d'aides fiscales, s'assurer de l'équité dans l'admissibilité des bénéficiaires et l'application des mesures, en fonction de la contribution aux objectifs visés ; éviter de modifier drastiquement les règles convenues au départ.

4. *Avis sur le coût des aides fiscales visées*

Depuis le début des aides fiscales à la nouvelle économie, le coût fiscal de telles aides s'établit certainement à plus de 1 milliard de dollars. Est-ce que ces sommes auraient pu être mieux utilisées pour le développement du secteur ? TECHNOCompétences n'est pas en mesure de faire l'évaluation de l'efficacité des programmes et estime que cela n'est pas de son ressort. Cependant, l'organisme reconnaît que les sommes ont été significatives et souhaite que les autorités gouvernementales continuent de soutenir le développement d'un secteur économique essentiel pour l'avenir du Québec.

Pour TECHNOCompétences, il s'agit d'un choix de société où l'économie du savoir occupe une place importante dans le développement du Québec, autant par son impact sur des emplois bien rémunérés et intéressants que par son potentiel de productivité pour les entreprises québécoises et la croissance économique. Il est de la prérogative de l'État de favoriser certains créneaux retenus pour leur potentiel de croissance et de compétitivité par rapport à d'autres secteurs dont le potentiel n'est pas aussi prometteur.

Les secteurs que le Québec a choisi de favoriser sont entre autres soutenus par la stratégie des grappes industrielles du ministère du Développement économique, de l'innovation et de l'exportation (MDEIE). Ce sont dans l'immédiat, les grappes de l'aéronautique, des sciences de la vie et des technologies de l'information. Il importe que les intentions soient accompagnées d'actions structurantes et d'aides économiques en conséquence.

Le groupe de travail fait état d'un coût fiscal moyen par emploi créé de 18 487\$. Dans le cas de tous les emplois des entreprises inscrites aux programmes d'aides fiscales, le coût fiscal moyen est de 8 377\$ par emploi. Nous attirons l'attention du groupe de travail sur le fait que le coût moyen fiscal par emploi a été de 5 674\$ dans les CNE, sites à vocation essentiellement régionale et à fortes composantes de PME. Nous estimons que ce coût est relativement peu élevé, compte tenu qu'il s'inscrit dans une politique gouvernementale d'occupation du territoire et de développement de l'emploi en régions, objectifs poursuivis depuis longtemps par le gouvernement et ayant fait l'objet de multiples initiatives, avec des résultats mitigés.

Par contre, le coût fiscal par emploi créé soulève certains questionnements. L'enquête effectuée par *TECHNOCompétences* montre que les PME ayant pris part aux programmes faisant l'objet du présent avis ont en moyenne doublé leur effectif. Comme nous l'avons établi précédemment, il est donc normal que le taux d'emplois créés ait été de 50%, l'effet pervers de l'application des règles telles qu'édictées par le gouvernement ayant été de soutenir financièrement des emplois déplacés qui existaient déjà et qui ne requerraient possiblement pas l'aide de l'État.

AVIS 10 : S'assurer que l'aide fiscale future, consacrée au développement du secteur, permette d'atteindre des objectifs allant au-delà de la simple création d'emplois mais vise en priorité le développement de la main-d'œuvre. Veiller à ce que les effets croisés, en l'occurrence, les retombées immobilières, ne soient pas imbriqués dans l'aide au secteur où les besoins de qualification de la main-d'œuvre, de commercialisation, de financement et de productivité sont impératifs et doivent conditionner la conception des nouvelles aides fiscales.

AVIS 11 : Dans la conception et la mise en application d'aides fiscales futures, s'assurer de différencier adéquatement entre les besoins, les défis et les destinataires, qu'ils soient PME, grandes entreprises, entreprises de services, entreprises de développement ou autres créneaux particuliers. Définir les paramètres d'admissibilité, d'allocation, de gestion et de reddition de comptes en conséquence.

5.

Avis sur la fin des aides fiscales visées

TECHNOCompétences prend acte des justifications qui ont amené le gouvernement, en février 2003, à mettre fin aux mesures fiscales dans leur forme actuelle, à compter de 2010 et de 2013.

TECHNOCompétences croit cependant que les autorités gouvernementales devraient transformer les mesures fiscales en nouvelles aides appuyant clairement le développement d'un secteur reconnu comme très important pour l'économie du Québec. D'autres autorités publiques partout dans le monde se montrent très généreuses pour attirer les investissements en TI ; il nous faut donc une fiscalité compétitive et des mesures d'aides qui soient à forte valeur ajoutée.

Par ailleurs, il faut s'assurer que les nouvelles mesures fiscales soient conçues de telle sorte qu'elles constituent de réels moyens de développement de l'industrie et non des palliatifs à des actions entrepreneuriales qui de toutes façons auraient eu lieu. Le proverbe chinois « Si tu donnes un poisson à un homme, il mangera un jour. Si tu lui apprends à pêcher, il mangera toujours », trouve ici toute son application.

AVIS 12 : TECHNOCompétences demande que le gouvernement se positionne clairement quant à la place privilégiée qu'il entend donner au secteur des technologies de l'information et des communications et que des mesures de soutien appropriées soient définies, y compris de nouvelles mesures fiscales à valeur ajoutée. Ce faisant, l'industrie et ses multiples partenaires, seront mieux au fait des intentions gouvernementales et pourront plus facilement concerter leurs actions. Actuellement, l'ambiguïté du message d'appui contribue à une certaine confusion dans la perception, par exemple des étudiants aux programmes de formation et des dirigeants d'entreprise qui sont à prendre maintenant les décisions qui conditionnent leur avenir.

AVIS 13 : Dans l'immédiat, *TECHNOCompétences* croit que le gouvernement devrait pallier les effets néfastes qui risquent d'arriver lors de la fin des mesures d'aides (2010, 2013) et offrir immédiatement des mesures pour faciliter la transition. Rappelons que la non-intervention dans le contexte de la fin des mesures fiscales risque d'entraîner des effets désastreux sur le développement du secteur.

En guise de conclusion, *TECHNOCompétences* estime que le secteur des technologies de l'information et des communications doit continuer à bénéficier d'aides gouvernementales différenciées, cohérentes, équitables et souples pour mieux l'outiller à relever les défis qui le confrontent et continuer sa remarquable progression depuis 10 ans.